

Programme de la Formation

La dématérialisation des marchés publics et les plateformes en ligne

1 jour soit 7 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Maîtriser la dématérialisation et les plateformes en ligne

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : mardi 3 juillet 2018

Lieu : Maison des associations - 28 rue Gambon 18000 Bourges

CONTEXTE GÉNÉRAL

Avec plus de 120 milliards d'euros de commandes par an, l'État, les organismes territoriaux et les hospitaliers sont le premier client des entreprises. Ils signent des commandes sous forme de marchés publics dans 71% des cas, 87% des montants. Et les TPE/PME en bénéficient aussi puisque qu'en 2008, 35% des marchés publics ont été remportés par des entreprises inférieures à 250 salariés.

A partir de 2018, la dématérialisation des marchés publics sera obligatoire. Il convient donc de s'y préparer d'ores et déjà.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

La vocation de cette formation très opérationnelle est de vulgariser la dématérialisation des marchés publics, expliquer de manière simple comment remplir, signer et organiser les documents attendus puis utiliser au mieux les plateformes de réponse en ligne. Cette formation abordera également la **Facture électronique, ChorusPro et le BIM.**

PRISE EN CHARGE

Cette formation peut être prise en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez (ACTALIANS, FIF PL...)

PUBLIC CIBLE

A tous ceux qui souhaitent progresser ou se lancer dans la réponse dématérialisée aux marchés publics.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Cette formation est animée par **Cyril Guilhamet.**

Avec plus de 15 ans en entreprise (PME et grand groupe) et une présence dans les conseils d'administration d'entités publiques et d'associations, Cyril Guilhamet a répondu à de très nombreux marchés publics, réalisé des cahiers des charges et participé à des ouvertures de plis, comités de sélection...

Il a acquis une solide expérience de la réponse à appels d'offres jusqu'à la gestion de projets publics. Cyril Guilhamet est par ailleurs :

Expert Cordis (Union Européenne) sur la Dématérialisation

Délégué Béarn Adjoint de la CPC GSO

Vice-Président du Peba

Administrateur de Adn64, Uisba

Trésorier Adjoint de France iT

Membre de la commission TIC du Haut Béarn

Membre du Pôle Aquitain pour la Société de l'Information

Membre de Adour compétitivité et CICF .

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module Maîtriser la dématérialisation et les plateformes en ligne

1 jour soit 7 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : mardi 3 juillet 2018, 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30

Lieu : Maison des associations - 28 rue Gambon 18000 Bourges

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

La vocation de cette formation très opérationnelle est de vulgariser la dématérialisation des marchés publics, expliquer de manière simple comment remplir, signer et organiser les documents attendus puis utiliser au mieux les plateformes de réponse en ligne. Cette formation abordera également la Facture électronique, ChorusPro et le BIM.

FORMATEUR(S)

GUILHAMET Cyril

PROGRAMME

Explication de la dématérialisation

Tout savoir enfin sur ce qu'est un certificat, où se le procurer, comment signer un document word, excel, acrobat... mais aussi comment zipper des documents, préparer une enveloppe virtuelle...

- Explications de la signature électronique, du certificat... (quoi, comment, où, combien...)
- Comment signer
- Comment zipper
- Faire une enveloppe virtuelle
- Préparer ses documents en fonction du poids et de la connexion
- Préparer son poste informatique à la dématérialisation (signature + certificat)

Travail sur les plateformes de dématérialisation

Présentation des principales fonctionnalités des plateformes de dématérialisation et prise en main.

- Identification
- Recherche
- Téléchargement
- Communication avec l'acheteur public
- Réponse en ligne
- Démonstrations tests

Aperçu de la LRARE, de la Facture électronique, de Chorus Pro et du BIM

Présentation rapide de :

- Lettre Recommandée avec Accusé de Réception Electronique
- Facture électronique et Chorus Pro
- BIM (Building Information Modeling) = Maquette numérique

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : La dématérialisation des marchés publics et les plateformes en ligne

Module : Maîtriser la dématérialisation et les plateformes en ligne

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : mardi 3 juillet 2018, 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30

Lieu : Maison des associations - 28 rue Gambon 18000 Bourges

Durée : 1 jour soit 7 heures

Places limitées à : 12

Date de clôture des inscriptions : 15/06/2018

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO/EP (ACTALIANS)
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

| Module 1 : Maîtriser la dématérialisation et les plateformes en ligne | | 7h / 1 jour | |
|---|-------------------|--------------|---------|
| Coût pédagogique | ADHÉRENT (MA) | 200,00 € | € |
| | NON ADHÉRENT (MA) | 230,00 € | € |
| | | TOTAL | € |

MODE DE PAIEMENT

- Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
 - 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
 - 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
 - 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.
Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.
En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité.
La MA Centre se réserve le droit de reporter
ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.